



## Agence de l'Hôtel de Ville

Siège social : 3 rue des Cordeliers 13100 Aix en Provence

Forme juridique au capital de 8 000 € RCS : Aix 752 483 990

Tél : 04 42 21 05 95

E-mail : aixenprovence@laforet.com

## Ventes – Barème à compter du 01 janvier 2017

Honoraires de transaction (Hors cas particulier\* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 70 000 €	7 000 €
De 70 000 € à 200 000 €	7 %
De 200 001 € à 300 000 €	6 %
Plus de 300 001 €	5 %
Terrain	
Fonds de commerce/ Droit au bail / Murs commerciaux / Garage	10 %
Estimation Appartement	200 €
Estimation maison individuelle	400 €

Ces honoraires sont en général à la charge du vendeur. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention est faite dans l'annonce.

\*Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.

Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

## Location – Barème à compter du 01 janvier 2017

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

A la charge du locataire :

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 10 € TTC /m2 de surface habitable
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC /m2 de surface habitable

A la charge du bailleur :

- Un mois de loyer hors charges

## Honoraires pour les autres baux :

Professionnels :

10% HT du loyer annuel hors charges, à la charge du locataire.

Commerciaux :

10% HT du loyer annuel hors charges à la charge du locataire

## Prestations particulières

Honoraires d'état des lieux : 150 € TTC (Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989 )

## Gestion locative

Honoraires de Gestion : 6% HT du loyer annuel, soit 7,20% TTC à la charge du bailleur.